

Vers un espace européen du livre

Deux réunions où l'on a beaucoup parlé des nouvelles technologies de l'information, du livre, des bibliothèques et de l'Europe.

par Alban DAUMAS
conservateur en chef de
la Bibliothèque de
l'Université de Nice.

LUXEMBOURG 19-23 NOVEMBRE 1984

L'Europe et le livre, l'Europe des bibliothèques, l'Europe face aux nouvelles technologies de l'information, c'étaient bien là, les soucis principaux des organisateurs de deux réunions tenues ces derniers mois.

L'"Advanced Research Workshop" organisé par la Fondation Européenne de la Culture⁽¹⁾ avec l'appui du Conseil de l'Europe, de la Commission des Communautés Européennes et du Comité Scientifique de l'OTAN⁽²⁾ a eu lieu du 19 au 23 novembre 1984. Il s'intitulait "The Impact of New Information Technologies on Library Management, Resources and Cooperation". En plus, il y a été aussi question de la mise en place éventuelle d'un Conseil Européen des Ressources des Bibliothèques⁽³⁾ et de la création d'une Bibliothèque Européenne⁽⁴⁾.

Ce qui n'est pas surprenant, si l'on sait que ce colloque avait été précédé d'une part en 1984 d'une réunion technique restreinte qui a essayé de définir les projets ponctuels pouvant contribuer à éliminer le retard de l'Europe en matière de B.E.R.⁽⁵⁾; d'autre part par un séminaire qui s'est déroulé aux Etats-Unis à Stanford du 1^{er} au 3

octobre 1984, séminaire où fut constaté, entre-autres, l'importance primordiale du C.L.R. américain⁽⁶⁾.

1/ La Fondation Européenne de la Culture a son siège à Amsterdam, elle bénéficie du statut de fondation indépendante. Ses ressources proviennent du Loto et de la Loterie Nationale néerlandaise ! Budget 1982: florins 9 900 000. La F.E.C. organise congrès, conférences et octroie des subventions à des projets culturels. Il existe des comités nationaux dans seize pays d'Europe, et huit instituts ou centres;

2/ L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) favorise des échanges scientifiques par la distribution de bourses pour les chercheurs (800 bourses par an jusqu'à 15 000 dollars) l'organisation des cours d'été (4 500 participants), le patronage de séminaires de recherche avancée (tel le nôtre);

3/ par analogie avec le "Council on Library Resources" américain (CLR). Pour l'organisme européen abréviation française G.E.R.B.E.R. ? et abréviation anglaise E.C.R.L.; budget 84/85 du C.L.R. 6 279 619 dollars (calculez ce que cela fait en centimes !)

4/ ces mots couvrent des intentions bien diverses ! abréviation B.E.

5/ pour Bibliothèques d'Etudes et de Recherches c'est à dire bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, bibliothèques spécialisées et autres centres de documentation;

6/ First International Conferences of European and American Research Librarians. Stanford University, 1 - 3 octobre 1984;

Dans le bâtiment de Jean Monnet à Luxembourg, 80 à 100 bibliothécaires et spécialistes de l'information ont travaillé d'une façon intensive pendant quatre jours pleins. La délégation française pour une fois relativement nombreuse, comprenait des représentants de la Bibliothèque Nationale, de la D.B.M.I.S.T., du C.N.R.S., M. Michel, directeur de Télé systèmes et M. Soulé pour le projet Transdoc, M. L. Cerych de Paris 9 et votre serviteur.

De mes notes prises alors, j'ai retenu quelques passages que je résume ci-dessous :

1^{ère} session : vers un "Conseil Européen des Bibliothèques" et une "Bibliothèque Européenne". L'exemple du C.L.R.

Sur le thème sont intervenus MM. H. LIEBAERS, co-président du colloque, W. HAAS, président du C.L.R., E. GASKEL, directeur des bibliothèques de la Commission des Communautés Européennes.

M. HAAS était évidemment le mieux placé pour exposer avec vigueur et clarté ce qu'est le C.L.R., quels sont ses buts, ses objectifs (lesquels sont fixés annuellement ou pour plusieurs années par son conseil d'administration) les moyens dont il dispose. Créé dès 1956 le C.L.R. doit aider les bibliothèques à tirer avantage des technologies nouvelles, pour qu'elles obtiennent de meilleurs résultats et rendent de plus grands services (en nombre et en qualité) aux usagers. D'emblée le C.L.R. a concentré ses efforts sur les B.E.R. et dans cinq directions principales : 1/ analyse et recherches, 2/ fonds et collections (conservation, accès, disponibilité), 3/ systèmes bibliographiques, 4/ organisation et gestion, 5/ formation professionnelle initiale et continue des bibliothécaires.

Le C.L.R. par exemple vient de créer un institut pour étudier les problèmes qui se posent en documentation aux universitaires et les façons qu'ils ont de travailler (forme de leur documentation, utilisation réelle qui en est faite, résultats obtenus en termes de coût/efficacité).

Le C.L.R. qui a soutenu aussi depuis 15 ans des activités professionnelles non américaines (notamment un certain nombre de programmes de l'I.F.L.A.) souhaite désormais être relayé au niveau européen. Peut-on alors penser à créer et à faire vivre un C.E.R.B.E.R. capable d'accroître de beaucoup l'efficacité des principales bibliothèques en Europe ? Chargé d'une mission exploratoire à ce propos H. LIEBAERS⁽⁸⁾ nous a dit croire à la

faisabilité de ce projet. Ceci bien qu'il ait rencontré en majorité auprès du Club de la Haye⁽⁹⁾ plutôt une prudente réserve sauf auprès de la F.E.C. et de la F.E.S. alors que par contre, le comité scientifique de l'OTAN et le Conseil de l'Europe se sont montrés intéressés.

L'exposé de E. GASKEL sur la création d'une "Bibliothèque Européenne" se basait sur le "Résolution Schwencke"⁽¹⁰⁾ texte qui appelle à la mise en place d'une bibliothèque de la Communauté Européenne et suggère des modalités pour sa mise en place. Devant ce texte la Commission des Communautés Européennes a été invitée par le parlement à faire des propositions précises étudiées avec l'aide de spécialistes compétents, non seulement pour présenter un projet plus élaboré mais aussi pour aborder le problème des prêts interbibliothèques, pour harmoniser les réglementations des droits d'auteur et aussi pour rendre plus comparables les formations des bibliothécaires dans les divers pays d'Europe.

2^e session : Au-delà de nos bibliothèques traditionnelles : les bases de données.

Ce thème fut abordé successivement par plusieurs orateurs, principalement G. DAVIES, directeur des Réseaux Européens (D.g. XIII. Luxembourg), K. BIVINS-NOERR, Information Management and Engineering Ltd, et Dennis LEWIS de l'ASLIB.

Le premier rappellera que si les formes classiques de diffusion de l'information (livres et revues imprimés) ne sont certes pas près de disparaître, nous savons pourtant que leur importance relative est en voie décroissante. Quoiqu'il en soit, s'agissant des bases de données, le chiffre d'utilisation des Etats-Unis est cinq fois supérieur à celui de toute l'Europe. Cette situation inquiétante est due selon G. DAVIES à un certain nombre de facteurs, à savoir : 1°) l'Europe reste un marché très fragmenté, les différences de langues, de niveau de vie économique y sont nombreuses et accentuées ; 2°) les règles, normes, tarifs, taux de T.V.A. y sont très divers et la communication d'un pays à l'autre en Europe est encore difficile et chère ; 3°) en Europe les administrations publiques où des organismes para publics sont de gros fournisseurs d'information. Dans ce cas il n'y a pas libre concurrence mais en réalité subvention déguisée (celle-ci atteint par exemple 50 % des coûts réels pour le serveur Euronet Diane).

D. LEWIS lors de son intervention fit une remarque importante : le bibliothécaire a de moins en moins de place

dans l'interrogation des bases de données. Actuellement, on pense qu'il y a quatre utilisateurs finaux qui après avoir été formés, dialoguent directement avec les serveurs pour un bibliothécaire qui sert d'intermédiaire et de formateur.

A propos de l'usage des bases de données dans les universités et de son coût la discussion qui suivit les exposés de MM. DAVIES, LEWIS et autres, tel J. SHAROW, bibliothécaire en chef de l'université de TORONTO, apporta quelques précisions intéressantes : 1/ le problème du paiement des interrogations automatisées se pose partout même aux Etats-Unis ; 2/ en Grande-Bretagne les interrogations sont encore à la charge des bibliothèques mais cette façon de faire coûte cher à la communauté et beaucoup la remettent en cause en raison de la nouvelle répartition des moyens budgétaires qu'elle entraîne dans l'université et pour les bibliothèques : 3/ en Hollande les interrogations automatisées ont d'abord été gratuites ; elles sont maintenant payées à 50 % seulement par la bibliothèque universitaire, les lecteurs paient le reste ; 4/ ce n'est pas en chargeant les budgets des bibliothèques universitaires d'un nouveau poids qu'on remédiera au problème des coûts réels de l'information (automatisée ou pas), coûts réels que presque personne ne soupçonne et les universitaires probablement encore moins que les autres.

3^e session : La coopération entre les bibliothèques.

Sur ce thème sont intervenus en particulier R. Mc COY, président du Research Library Group (R.L.G.), Paula GOOSENS, présidente du groupe ELAG⁽¹¹⁾, L. COSTERS, directeur à la Bibliothèque Royale des Pays-Bas et Lee JONES, "programme officer" au C.L.R.

7/ la prépondérance de l'Europe du Nord, des Etats-Unis et du Canada était lourde malgré la présence d'une collègue italienne et d'une délégation espagnole. L'Autriche et la Suisse étaient aussi invitées (14 pays d'Europe au total). Ainsi que des associations professionnelles (ASLIB, FID, LIBER, IFLA), des entreprises privées (I.B.M., SIEMENS), des organismes spécialisés (O.C.L.C., R.L.G.) et la Commission des Communautés Européennes bien entendu, notamment par la D.G. XIII

8/ Monsieur H. Liebaers, ancien directeur de la Bibliothèque Royale de Bruxelles dont on connaît l'activité internationale (LIBER) était "Workshop Cochairman";

9/ Club de la Haye : groupement de 25 grandes fondations ayant leur siège en Europe;

10/ Résolution Schwenke, parlement européen, document de travail 1/1524/83.B

11/ E.L.A.G. : European Library Automation Group. Ce groupe s'était réuni à Florence en mars 1984;

Les exposés généraux, les discussions et le travail fait par le groupe spécialisé à ce propos ont été centrés sur deux pôles: la coopération entre les bibliothèques européennes et la coopération entre l'Europe et l'Amérique du Nord. En effet, la coopération entre les bibliothèques européennes doit d'une part être conçue comme le regroupement des informations existant dans notre continent sous une forme suffisamment accessible pour en accroître la qualité et la perception dans tous nos pays mais aussi d'autre part faite pour contribuer à la connaissance de ces informations dans le reste du monde. Ceci suppose un plan ambitieux où les informations fournies par les bibliographies nationales sont renforcées par les bases de données bibliographiques décrivant les collections des principales bibliothèques et centres de documentation, l'ensemble formant un véritable catalogue collectif européen. Plan qui ne sera pas facile à mettre en place ne serait-ce que parce que certains de ses composants n'existent pas sous une forme automatisée pour le moment, et parce que même s'agissant des données lisibles par machine elles proviendront de sources différentes apportant des problèmes de langues, de formats et de systèmes plus ou moins compatibles. Quoiqu'il en soit avec les progrès de la technologie ce plan de coopération entre les bibliothèques européennes peut voir le jour sous la forme d'un réseau décentralisé intelligent même si la structure des bases de données qui y viendront s'adjoindre est très variable étant donné les environnements différents et les intentions diverses dans lesquelles elles ont ou auront été créées. Des normes ou règles sont dès à présent à recommander à savoir le Commun Command Language (C.C.L.) et l'Open Systems Interconnection (O.S.I.).

Il restera encore à organiser la diffusion des documents demandés par les utilisateurs, ce qui veut dire une très forte augmentation du trafic du prêt interbibliothèques et sa réorganisation, et à essayer de résoudre les problèmes qui se posent à ce sujet (coût de ce trafic, transmission par voie postale, par télécopie etc.).

S'agissant de la coopération intercontinentale il fut constaté qu'elle existe déjà entre les bibliothèques des Etats-Unis et du Royaume-Uni notamment (sans compter la Hollande, et les pays scandinaves qui ont aussi de fortes relations avec l'Amérique du Nord) et que diverses associations ou groupes y contribuent (I.F.L.A., I.S.O., F.I.D., Conférence des directeurs des bibliothèques nationales). Il reste que la coopération internationale entre les

bibliothèques, même si elle se heurte à différents obstacles, est nécessaire car des deux côtés de l'Atlantique les sujets d'intérêt commun ne manquent pas. Il a été suggéré que cette coopération se fasse sous diverses formes, à savoir:

1) S'agissant du personnel, un programme de voyages professionnels aux Etats-Unis devrait être mis en place pour les bibliothécaires européens de tous les niveaux et de tous âges (!).

2) S'agissant des échanges d'informations et nouvelles, ils devraient être organisés à la fois sous la forme de résumés (donnant les derniers progrès et développements existants en Amérique du Nord) inclus dans les revues professionnelles européennes et sous la forme d'une diffusion électronique ou par téléconférence, en plus bien entendu des congrès, séminaires et autres réunions que l'on connaît déjà mais qui devraient être multipliés.

3) A propos du partage des tâches et responsabilités qui est à mettre en place dès que l'on parle d'un réseau de bibliothèques il serait souhaitable pour l'évaluation des collections de chacun, d'employer chez nous le programme "Conspetus" développé par le R.L.G. américain. Cette évaluation est indispensable pour la constitution d'un réseau efficace et performant en Europe sur lequel le prêt interbibliothèques puisse s'appuyer.

4) Des échanges devraient être organisés entre les deux continents aussi bien en ce qui concerne les données bibliographiques automatisées (ce mouvement est entamé mais il devrait s'élargir grâce à l'usage du format Unimarc) qu'à propos de programmes informatiques permettant de gérer les fonctions bibliothéconomiques de nos établissements sur micro ou mini ordinateurs.

4^e session: Les nouvelles technologies et leur impact sur les bibliothèques.

Sur ce thème sont intervenus C. VERNIMB, coordinateur des applications des nouvelles technologies à la Commission des Communautés Européennes, D. RUSSON de la B.L.L.D., J. MICHEL, directeur de Télé systèmes, Joseph W. PRICE, chef de la division science et technologie à la Bibliothèque du Congrès.

C. VERNIMB rappela que la Commission des Communautés Européennes finance actuellement à hauteur de 16 MECU⁽¹²⁾ des programmes de recherches concernant la fourniture à distance par la voie électronique de documents et l'édition électronique elle-même. Il s'agit du programme "Docdel" (pour Document delivery). Il y a eu de très nombreuses proposi-

tions répondant à l'appel d'offres de ce projet, dix d'entre-elles ont été retenues, à savoir: A) *s'agissant de la diffusion électronique des documents, le projet "Transdoc" où l'on stocke sur micro-fiches ou disques optiques les revues concernées "in extenso", des brevets, des rapports techniques et où on les reproduit "à la demande"; le projet "Eurodocdel" qui permet le libre accès aux documents de la C.E.E. par des terminaux vidéotex. Une fois localisés ces documents sont transmis à l'utilisateur par télécopie à grande vitesse utilisant des canaux relayés par satellite; un projet allemand concernant la diffusion des brevets grâce à une banque de données sophistiquée donnant à la fois le texte lui-même, les dessins, les références bibliographiques* B) *à propos de la conception de journaux électroniques, quatre projets seront développés où les auteurs enverront d'emblée des "compuscript" (manuscrits électroniques) à l'éditeur; ce qui abrègera considérablement les délais de publication des textes scientifiques d'autant plus que les lecteurs pourront "lire" les revues concernées sur écran et demander, si cela les intéresse, un exemplaire imprimé personnel* (The Electronic Magazine, Electronic Journals in Chemistry, un journal mathématique en ligne de la C.E.A. sur Questel, et deux revues électroniques dans les domaines des technologies de l'information et de son industrie); C) *au sujet de la publication de textes scientifiques difficiles à cause de leur complexité et des caractères spéciaux qu'ils nécessitent parfois, un projet mettant en place des normes pour leur édition électronique, et concernant les thèses et articles isolés: un projet pour leur édition à la demande à des conditions très économiques; D) dernier projet soutenu par la C.C.E. (et ce n'est pas le moins important) la création d'un "collège invisible électronique", réseau international basé sur des micro ordinateurs qui permettra aux universités d'échanger documents rares, prépublications, et littérature grise (y aura-t-il ici concurrence avec le réseau EURN d'I.B.M. ?).*

Ce fut D. RUSSON, chef de la "planification forward" à la B.L.L.D. qui nous a entretenu brièvement de ce qui existe en Europe s'agissant du prêt interbibliothèques et de ce que ce service peut devenir avec l'appui des nouvelles technologies.

Quelques remarques: s'agissant des prix, une demande de prêt interbibliothèques coûte entre deux et cinq livres anglaises, mais le service est pourtant la

12/ MECU: millions d'ECU (monnaie de compte européenne à peu près 6, 70 F)

plupart du temps gratuit sauf en ce qui concerne la fourniture des photocopies, soit pour 10 pages: 1 Livre 95 en Grande-Bretagne, 25 francs français, 13 DM en République Fédérale Allemande. D. RUSSON a constaté aussi que, malgré la transmission possible des demandes par télex ou la messagerie électronique, 80 % des transactions ont encore lieu par la voie postale ordinaire en dépit du temps perdu. Les 4 à 8 jours nécessaires en France, pour une liaison par courrier serait un bon résultat, le délai moyen européen étant de 14 jours (!). Nos administrations P.T.T. ont donc encore bien des progrès à faire comme aussi lorsqu'il s'agit de la télécopie où une page sur quatre, paraît-il, n'est pas bonne (en 1983).

La B.L.L.D. reste cependant pour tous le modèle de l'efficacité (c'est nous qui le disons, pas D. RUSSON) et de la rapidité mais il faut rappeler la progressivité des coûts demandés par cette grande institution: 1/ service normal: coût 1; 2/ service urgent, le document est délivré en "24 heures" par les P.T.T.: coût multiplié par 3; 3/ service par télécopie (quand cela est possible): coût multiplié par 7.

Quels sont les progrès possibles et les perspectives envisageables avec l'appui des progrès techniques? D. RUSSON pense que bientôt les éditeurs publieront leurs revues sur disques optiques, que la télécopie fera d'énormes progrès grâce au codage des caractères et à une définition allant jusqu'à 12 lignes par mm; malgré ce (ou à cause de cela) la tendance sera de faire payer de plus en plus l'utilisateur. Quant aux limites imposées par les législations *sur le droit d'auteur il faudra bien qu'elles évoluent* (!!!)

J.W. PRICE parla aussi d'un projet dont il est le responsable concernant le stockage des archives et des documents fragiles par disque optique numérique, lu par rayon laser. Les résultats déjà obtenus montrent une bonne densité du stockage et une longévité probable satisfaisante.

5^e session: La formation des bibliothécaires.

Successivement sont intervenus Robert M. HAYES, doyen de la GRADUATE School of Library and Information Science (Californie), Basil STUART STUBBS, School of Library Archival and Information Studies (Université de Colombie Britannique), P. NAUTA et Ole HARBO. Robert M. HAYES parla de la formation des bibliothécaires aux Etats-Unis et des tendances qui se font jour dans ce pays. Après avoir rappelé que de nombreuses écoles existent (Schools of Library and Information science), où travaillent

environ 600 enseignants et 5 000 étudiants, le doyen HAYES dit qu'à son avis les *inflexions actuelles sont celles-ci*: 1/ intégration partout dans les études des futurs bibliothécaires de cours en science de l'information et en automatisation pour toutes les fonctions bibliothéconomiques; 2/ mise en place dans les meilleures écoles de niveaux d'entrée de plus en plus élevés: on demande par exemple aux étudiants d'avoir des connaissances préalables en statistique, et en langues étrangères; 3/ la durée des études augmente un peu partout mais il y a encore aux Etats-Unis des différences à ce sujet. En plus, il est très souvent conseillé aux étudiants de préparer des diplômes universitaires complémentaires d'un niveau élevé; 4/ ce qui pousse aussi à l'allongement de la durée des études c'est la nécessité, pour trouver un emploi à la sortie des écoles, d'avoir une spécialisation, (on peut de moins en moins être un "bibliothécaire généraliste"); 5/ en effet, aux Etats-Unis, 50 % des diplômés se placent dans des bibliothèques spécialisées, dans l'industrie, le commerce, etc... et 20 % seulement dans le secteur public; 6/ il en résulte qu'à l'entrée dans les écoles de bibliothécaires, nombreux sont les étudiants qui sont déjà diplômés dans tel ou tel domaine (histoire, architecture, muséologie, assurances, etc.); 7/ partout un accent vigoureux est mis sur la gestion, son étude théorique et sa pratique dans les organismes documentaires; 8/ enfin, la capacité de faire de la recherche est désormais considérée comme indispensable pour la pratique du métier de bibliothécaire.

Basil STUART SUBBS intervint ensuite brièvement. Car au Canada beaucoup de choses se font comme aux Etats-Unis et les tendances y sont les mêmes: à savoir un niveau d'admission toujours plus élevé et une qualité meilleure des élèves, une scolarité de plus en plus longue. De surcroît depuis peu un nouveau diplôme vient d'être créé: la maîtrise en Science de l'Information qui se passe après les deux années d'études professionnelles. Il reste que s'agissant de la recherche en science de l'information beaucoup reste à faire: il faudrait en effet mieux contrôler les résultats de certaines techniques, mieux maîtriser les procédures de gestion des réseaux, avoir des études financières beaucoup plus poussées et fiables sur les coûts des transferts de l'information.

P. NAUTA, directeur de la School of Library and Information Science Bookselling and Publishing, à Amsterdam, était chargé de faire le point sur l'enseignement professionnel pour les bibliothécaires en Europe. La

synthèse n'est certes pas facile car chaque pays a mis en place un système différent et parfois même pour un pays (la R.F.A. en particulier) chaque région a organisé l'enseignement professionnel à sa façon. Toutefois les écoles de bibliothécaires sont presque partout chez nous en Europe contrôlées et financées par l'Etat (exception faite de la Grande-Bretagne).

Quoiqu'il en soit les constatations que P. NAUTA a pu faire sont toujours les mêmes: les connaissances à acquérir pour devenir un bon bibliothécaire s'accroissent tellement que deux ans d'études sont un minimum, les programmes comportent désormais en plus des aspects traditionnels l'automatisation, l'information scientifique et technique, la gestion, la psychologie des utilisateurs, etc...

D'autre part une rupture semble se faire entre B.E.R. et bibliothèques municipales et de lecture publique. Ce fait masqué par beaucoup, ne peut plus désormais être éludé. Pour que l'Europe des bibliothèques se fasse, P. NAUTA suggère les recommandations que voici: 1/ mise en place de l'équivalence et de la réciprocité des diplômes professionnels pour tous les pays européens; 2/ promotion de programmes européens d'éducation continue en science de l'information et en bibliothéconomie pour les enseignants et les professionnels.

Bien que le Danemark soit un petit pays (par le nombre de ses habitants s'entend) l'exposé que fit Ole HARBO, Recteur de l'Ecole Royale des Bibliothécaires de Copenhague fut particulièrement intéressant car l'école qu'il dirige vient de bouleverser ses programmes et ambitions. Alors que jusqu'à présent il existait deux sections (Bibliothèques Universitaires, Bibliothèques Municipales) les études désormais continueront certes à se faire en quatre ans, mais en plus d'un programme commun obligatoire les élèves pourront choisir trois spécialisations par fonctions: 1/ les usagers, le service public, la société, 2/ l'organisation du savoir et des connaissances, 3/ la technologie de l'information, son utilisation. A noter que les élèves diplômés les plus doués peuvent pousser encore plus loin leurs études en science de l'information (deux années s'ajoutant aux quatre précédentes).

Le dernier jour 23 novembre fut celui des recommandations et résolutions. Sans négliger ce qui se rapporte à la formation des bibliothécaires et à la coopération entre les bibliothèques, il faut dire que les plus intéressantes ont concerné le CERBER et la "Bibliothèque Européenne".

A propos du futur CERBER l'accord

se fit sur la nécessité de le créer au plus tôt, s'agissant d'une organisation non gouvernementale soutenue si possible par l'OTAN, le C.C.E. (Commission des Communautés Européennes), le Conseil de l'Europe, la F.E.C. et la F.E.S., et dont l'action se concentrerait sur les B.U., les bibliothèques spécialisées et les B.N. (B.E.R.), étant donné leur rôle central et capital pour la recherche et l'éducation et leur importance fondamentale pour notre société. Les objectifs du futur conseil étant fixés grosso modo comme suit: *étude* de l'impact des nouvelles technologies sur les B.E.R., *accroissement* des résultats positifs de toutes ces bibliothèques pour une meilleure coopéra-

tion avec l'industrie sans compter évidemment le service des enseignants, chercheurs et étudiants, *amélioration* de l'enseignement professionnel. Toutes les nations d'Europe occidentale seront concernées par le CERBER dont la structure provisoire pour 2 ou 3 ans pourrait être celle d'une association avec *d'une part* un conseil d'administration de 12 membres, équilibré géographiquement (seraient membres de ce conseil d'administration des personnalités de haut rang du monde politique européen, de l'Université, de l'édition, de la recherche et aussi des bibliothécaires importants ou connus) mais dont le président *ne sera pas* un bibliothécaire et *d'autre part* un comité directeur

qui formulerait des objectifs plus détaillés et rechercherait des ressources financières, *le tout* soutenu par un secrétariat léger. Une première réunion du CERBER devant avoir lieu si possible avant la fin de l'année 1985⁽¹³⁾. *Enfin, à propos de la Bibliothèque Européenne (B.E.)* l'accord se fit sur quelques points principaux mais il reste encore à clarifier des intentions plus ou moins divergentes et à préciser certaines notions. Nous verrons cela en conclusion de cet article.

13/ Le CERBER existe désormais. Il devait se réunir en novembre 1985. A sa tête trois personnalités politiques ou scientifiques, trois administrateurs (ou anciens administrateurs) de B.N. et d'autres personnages importants;

ARLES 10-11 JUIN 1985

C'est sur l'invitation de J. Lang, notre Ministre de la Culture, que plus de 150 "professionnels du livre" (éditeurs, libraires, traducteurs, bibliothécaires, écrivains, responsables officiels et journalistes) venus de 14 pays se sont réunis à Arles, les 10 et 11 juin, pour un séminaire intitulé "Pour un espace européen du livre"⁽¹⁴⁾.

Vous avez pu lire dans la presse spécialisée des comptes rendus bien faits à ce sujet et la Direction du livre a diffusé une synthèse des recommandations proposées par les différents groupes de travail. Je ne dirai donc ici que ce qui m'a paru important ou singulier.

1/ Une large participation, des séminaristes heureux.

Le large éventail des institutions et des nations représentées a été une chose tout à fait excellente. Il est important de savoir que l'IFLA, l'Union internationale des Editeurs, le Groupement des Editeurs de livres de la Communauté, les Associations de libraires de la Communauté avaient délégué des personnalités pour marquer l'importance de ces journées de travail et que des écrivains et non des moindres (le futur Prix Nobel C. Simon) étaient là ainsi que le porte-parole du Président de la République Michel Vauzelle.

Si les délégations allemandes et anglaises étaient puissantes comme à l'ordinaire, la forte participation espagnole a été remarquée, de même que la présence grecque, le nombre des professionnels du livre italien, des Néerlandais, des Portugais et la présence du directeur de la bibliothèque Vaticane⁽¹⁵⁾. Pour la France, deux ministres sont venus à Arles, ainsi que MM. Gattegno, Varloot et Miquel, sans compter les éditeurs, libraires, traducteurs et écrivains, bien entendu.

Il y a eu à Arles beaucoup de monde, beaucoup de contacts informels intéressants et beaucoup de gens heureux de se rencontrer sur l'idée de "l'espace européen du livre". Le cadre Provence-Camargue est toujours bien plaisant il est vrai et propre aux conversations animées.

2/ Des "recommandations" qui ne résoudront pas tout, c'est sûr.

Alors que les pré-rapports distribués aux participants évoquaient de grands problèmes en ce qui concerne l'édition européenne au sens le plus large, et la compétitivité de notre continent en la matière sur le marché international, les recommandations de certains groupes de travail ont beaucoup insisté sur des cas particuliers.

Par exemple, un premier groupe de travail intitulé "édition et diffusion" semble s'être intéressé surtout à trois questions si on en croit la synthèse de ses recommandations. A savoir:

- *S'agissant du droit d'auteur il fut dit que c'était là une notion* "à laquelle tous les professionnels (éditeurs et auteurs) sont fondamentalement attachés"⁽¹⁶⁾. Affirmation assortie de demandes telles que celles-ci: "la mise sur pied de tous les systèmes nécessaires pour réglementer la reprographie et pour permettre de rémunérer en proportion directe des copies faites les auteurs et les éditeurs propriétaires" et "la mise au point des systèmes adéquats permettant de rémunérer en proportion directe des emprunts les auteurs et les éditeurs des livres empruntés".

Faute d'avoir pu assister aux débats (puisqu'on travaillait par groupes séparés) je ne sais si les bibliothèques sont visées ici. Quoiqu'il en soit,

s'adressant plus directement à la Commission Européenne, les délégués ont aussi souhaité voir s'établir un dialogue réel et direct entre la Commission et les professionnels du livre (les bibliothécaires seront-ils là ?) spécialement avant la publication de tout "livre vert" destiné à traiter de tous les aspects du droit d'auteur.

- *S'agissant de la T.V.A.* il fut demandé à tous les gouvernements de prendre pour référence le tarif le plus bas existant en Europe (0 % en Islande). Une question peut être posée: dans le pays où la T.V.A. est la plus élevée (33 % au Danemark) la lecture, l'édition, les librairies, les bibliothèques se portent-elles beaucoup plus mal qu'en Islande ?

- *S'agissant du problème du prix unique du livre* dans la C.E.E. il y eut une proposition d'approche "linguistique" de cette difficile question dans le cadre de l'espace européen; en fait il s'agit d'une suggestion nous a-t-on dit intéressant essentiellement la Belgique et la France. Il est pourtant difficile de croire que partout ailleurs ce problème est définitivement résolu.

Un deuxième groupe de travail s'est consacré à "la création littéraire et la traduction". Il énonça de multiples recommandations et requêtes tout à fait valables s'agissant de traducteurs et de leurs moyens d'existence en particulier. Il se montra fort réaliste d'autre par *en demandant* le "déterrement"

14/ on peut remarquer que certains articles de journaux ont dit que Mme C. Lalumière fut aussi ministre invitante et que des prospectus officiels parlent de "conférence européenne du livre" plutôt que d'"espace européen du livre";

15/ et celle de l'A.B.F. aussi bien entendu pour les bibliothécaires français en la personne de votre serviteur;

16/ les autres professionnels du livre ne sont pas mentionnés;

d'initiatives déjà prises au niveau communautaire et la création d'une liste de ce qui a été fait jusqu'à ce jour et qui "reste quasiment inconnu", *en reconnaissant* qu'il faut mieux cerner la notion d'un "fonds européen de traduction" (à partir de quelle date, de quelles langues: langues mortes, langues peu diffusées ou très diffusées), *en disant* que ses recommandations ne seront d'aucune valeur si les littératures étrangères ne sont pas valorisées dans l'enseignement et ne sont pas incluses dans tous les échelons de l'éducation. Un troisième et dernier groupe de travail s'intitulait "lecture publique et bibliothèques", c'est celui auquel j'ai participé, bien entendu. Malheureusement c'est celui où les pré-rapports étaient assez confus, le seul aussi où, s'agissant des recommandations conclusives, un des ateliers a déclaré (avec raison me semble-t-il) ne pas pouvoir les formuler d'une façon assez claire et constructive dans le temps dont nous disposions. C'est pourquoi dans la synthèse générale proposée par la DLL deux ateliers de ce groupe (1/ vers un réseau européen de bibliothèques et 2/ la coopération interbibliothèques) sont confondus, le troisième atelier donnant par contre d'assez longues remarques. M. MIQUEL, qui était le rapporteur de l'atelier n° 1, fit un exposé très concret: d'après lui, puisque chaque Bibliothèque nationale telle qu'elle existe, ne peut à elle seule assurer la conservation et la communication de tout ce qu'elle détient, il faut mettre en place une Bibliothèque européenne qui soit un organisme permettant d'alléger les problèmes de tous, par un travail fait en coopération. Pour l'administrateur général de la Bibliothèque nationale à coup sûr, il ne faut pas créer un établissement avec du personnel et de multiples services mais plutôt définir et arrêter un lieu de rencontres et de concertations. Pourtant même s'il s'agit d'une bibliothèque immatérielle, le futur établissement doit avoir plusieurs fonctions: *une fonction de conservation* - la Bibliothèque européenne sera quand même et avant tout le conservatoire d'une Europe multilingue, *une fonction de communication* - pour cela: a) il faut que toutes les Bibliothèques nationales d'Europe sachent, grâce à l'informatique et aux banques de données, ce que possède chacune d'entre elles; b) il faut, pour que les Bibliothèques nationales puissent répondre aux requêtes des lecteurs et chercheurs, qu'elles s'entendent sur leurs domaines d'acquisitions et sur des systèmes de prêt très développés. M. Miquel pense enfin que le réseau des Bibliothèques nationales d'Europe est d'ores et déjà confronté à des séries

de problèmes qui sont à étudier par un établissement de structure très souple, organisant des réunions annuelles des responsables (pour chaque Bibliothèque nationale) des expositions, de l'informatisation, des acquisitions, etc...

De son côté M. Christophory, président de l'atelier n° 2, fit adopter des conclusions disant que la coopération entre les bibliothèques européennes doit recouvrir plusieurs dimensions: conservation et mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel, circulation d'outils d'action culturelle, organisation de l'accès aux documents. Buts que l'on pourrait atteindre par le moyen de l'échange des bibliographies nationales, la constitution de catalogues collectifs européens, l'organisation d'acquisitions concertées et d'éliminations cohérentes entre les principales bibliothèques.

Quoiqu'il en soit le troisième atelier, qui devait s'intéresser aux "politiques en faveur de la lecture et du développement des bibliothèques", énonça de nombreuses recommandations et en particulier il insista sur le rôle de l'Etat qui devrait d'après lui *s'occuper* de la formation professionnelle, *développer* dans tous les cas une action de conseil et de normalisation, *organiser* la coopération entre les bibliothèques et *promouvoir* l'introduction et le développement de nouvelles techniques dans nos établissements. Un constat important fut aussi fait par cet atelier: celui d'une grande inégalité existant en Europe s'agissant des bibliothèques et de la lecture en générale, entre le nord plus développé et le sud moins développé et même sensiblement en retard. Il est étonnant et remarquable de savoir que lors de la conférence européenne des ministres responsables du patrimoine architectural réunie sous l'égide du Conseil de l'Europe du 3 au 5 octobre à Grenade, c'est un constat exactement inverse qui s'est imposé⁽¹⁷⁾. On remarque qu'il y a des chevauchements et des contradictions d'ici de là dans les propos tenus par les membres du troisième groupe de travail. Il faut alors féliciter le rapporteur général (M. Joly de la DLL) qui a eu bien du mal à traduire en clair la profusion des idées et la multiplicité des intentions.

Remarques finales: une bibliothèque européenne ? oui sans doute (mais laquelle et pour quoi faire ?).

Si vous posez cette question à des bibliothécaires "sur le terrain", français, anglais, allemands ou italiens ou espagnols à des directeurs de bibliothèques universitaires, aux administrateurs des bibliothèques nationales, à des universitaires, des scientifiques, des

ingénieurs, des chercheurs... vous obtiendrez probablement des interprétations bien différentes de ces deux mots.

Pour les uns, il s'agit de mettre en place une base de données bibliographiques réunissant les bibliographies nationales de tous les pays d'Europe (et pas seulement de la communauté), *pour les autres*, ce sera un immense catalogue collectif des principales bibliothèques du continent. Pour les usagers il faudrait un système de repérage de tous les ouvrages et de tous les périodiques sur l'Europe entière et ensuite des services de prêt interbibliothèques avec transmission et reproduction électronique des documents, si bien faits et organisés que l'on puisse obtenir très très vite, pour pas cher et parfois pour longtemps, des livres et articles dont ils peuvent avoir besoin. Les usagers ont toujours raison évidemment mais les bibliothécaires du terrain souhaitent aussi un catalogue uniformisé, allégé, partagé. Quand aux administrateurs des bibliothèques nationales, ils pensent à des responsabilités mieux définies et bien limitées, à des acquisitions partagées. Les directeurs des bibliothèques universitaires enfin se demandent si, avec des budgets toujours insuffisants, ils pourront mieux satisfaire, grâce à la bibliothèque européenne, leurs lecteurs... On pourrait insister et trouver d'autres façons de comprendre les mots bibliothèques européenne selon les pays et les personnes.

Pour sa part le Parlement européen a choisi en adoptant (juillet 1985) une résolution qui crée une "bibliothèque communautaire" qui aura son siège à Florence auprès de l'Institut Universitaire Européen déjà installé dans cette ville et qui adoptera la forme juridique d'"établissement communautaire indépendant". La principale originalité n'est pas là mais dans les étapes prévues par les experts chargés d'étudier le projet, à savoir: 1) stockage central de toutes les données bibliographiques relatives à l'Europe, assorti d'une procédure de transmission informatique des documents contenus dans cette banque de données; 2) possibilité de consultation décentralisée des ouvrages grâce à un système efficace reliant les bibliothèques nationales. Les domaines couverts seront en premier lieu ceux de l'histoire, de la civilisation, des sciences juridiques et économiques, de la politique, des sciences sociales, de la culture et de la littérature mais aussi les documents et études élaborés dans le cadre des Communautés Européennes.

^{17/} article du "Monde", 8 octobre 1985 "l'Europe du patrimoine";

On peut ici faire une remarque: bien que tout le monde se soit accordé (à Luxembourg et à Arles) pour dire que la future Bibliothèque européenne doit exister sous la forme "base de données" plutôt que comme un dépôt de livres et de revues, certains reconnaissent que lorsqu'il s'agira de faire fonctionner véritablement et à grande échelle un service européen du prêt interbibliothèques, une collection matérielle des documents peut être indispensable. CF intervention de W. Dehennin à Bristol, juillet 85⁽¹⁸⁾; 3) plus tard, une cinémathèque et une vidéothèque seraient aussi mises en place auprès de la Bibliothèque communautaire.

Le financement de cette nouvelle "Bibliothèque européenne" reste à trouver, une proposition étant faite pour que 50 % des frais soient supportés par la Communauté Européenne et 50 % par les Etats membres. Il faut bien comprendre que ce nouvel établissement vient compléter dans l'esprit des promoteurs tout un système déjà existant *c'est-à-dire*, les centres de documentation et bibliothèques où des dépôts (plus ou moins abondants et gratuits) sont déjà faits par les institutions européennes, les bibliothèques internes propres à l'organisation de la Communauté Européenne, le réseau "Euronet Diane", la Bibliothèque universitaire européenne. Sans compter les réseaux thématiques ou les bases de données spécialisées dont le C.C.E. cherche à susciter le développement. Voir à ce propos un récent appel d'offre concernant la création de services d'information spécialisés dans trois domaines: information pour l'industrie et la recherche, la biotechnologie, l'édition électronique⁽¹⁹⁾.

Le C.C.E. continue ainsi une politique cohérente et comportant plusieurs volets en matière de centres de documentation et de bases de données pour l'information scientifique et technique. Mais il faut aller plus loin sur le plan national comme sur le plan communautaire: il est temps en effet que les Européens aient une véritable stratégie sur le marché de l'information et exploitent au mieux le gisement européen. Dans ce sens les projets attaquant les barrières linguistiques (tels que "Systran" et "Eurotra") et le programme de recherche "Esprit" sont quelques exemples probants, de même que le projet Apollo⁽²⁰⁾.

Cependant en matière de bibliothèques et pour en arriver à un réseau coordonné européen de bibliothèques qui sera la vraie bibliothèque européenne, il reste beaucoup à faire: car dans les différents pays de notre continent les bibliothèques sont plus ou moins

Liste des sigles

ASLIB:	Association of Specials Libraries and Information Bureaux
BE:	Bibliothèque Européenne
BER:	Bibliothèque(s) d'Etudes et de Recherches
BLLD:	British Library Lending Division
BN:	Bibliothèque(s) Nationale(s)
BU:	Bibliothèque(s) Universitaire(s)
CCE:	Commission des Communautés Européennes
CEE:	Communauté Economique Européenne
CERBER:	Conseil Européen des Ressources des Bibliothèques d'Etudes et de Recherches
CLR:	Council on Library Resources
CNRS:	Centre National de la Recherche Scientifique
DBMIST:	Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique
DLL:	Direction du Livre et de la Lecture
ECLR:	European Council on Library Resources
EARN:	European Academic Research Network
FEC:	Fondation Européenne de la Culture
FES:	Fondation Européenne des Sciences
FID:	Fédération Internationale de Documentation
IFLA:	International Federation of Library Associations and Institutions
INPI:	Institut National de la Propriété Industrielle
ISO:	International Standardisation Organisation
LCMarc:	Library of Congress Marc
LIBER:	Ligue Européenne des Bibliothèques d'Etudes et de Recherches
MIDIST:	Mission Interministérielle De l'Information Scientifique et Technique
OCLC:	Online Computer Library Center
RLG:	Research Library Group

riches, plus ou moins bien organisées, plus ou moins automatisées, or il faut le dire et le répéter: pas de coopération durable et fructueuse possible entre des partenaires trop inégaux.

D'autre part, l'existant ne peut pas être négligé. Peut-on par exemple ne pas tenir compte de la place prise par la BLLD d'ores et déjà dans la fourniture de documents et de photocopies au monde entier et à l'Europe en particulier et des propositions faites par Maurice B. Line en 1976, 77, 78 (!). N'oublions pas que l'IFLA avait fondé dès février 1975 à la BLLD un bureau de Prêt international, et prenons garde aux doubles emplois, aux organismes parallèles concurrents et non complémentaires⁽²¹⁾.

Remarquons enfin que l'esprit européen qui a tant de mal à s'imposer dans bien des domaines (production de l'acier, matériels électroniques, ordinateurs, agriculture...), ne souffle pas encore très fort dans le domaine des bibliothèques, de l'information et des télécommunications: voyez par exemple l'article "The Scandal of the national net work"⁽²²⁾. Autres exemples: les choix faits par les différents pays d'Europe pour l'indexation matière (on observe cependant une

tendance en faveur des listes établies par la Bibliothèque du Congrès), les discussions à propos des classifications (CDU, Dewey, Library of Congress, et autres), des formats informatiques (Unimarc, LC Marc,...). Les Pays Bas qui avaient adopté InterMarc y ont renoncé récemment au profit de L.C. Marc, ce qui fait qu'aujourd'hui seule la Bibliographie nationale française "sort" en InterMarc. Que dire alors pour les catalogues collectifs nationaux des livres et pour ceux des périodiques? C'est pour le moins la diversité. Alors concluons par une réponse du genre Woody Allen "Voulez-vous faire une Bibliothèque européenne"? La réponse est "Oui, mais quelle est la Question?"

18/ voir "Liber News Sheet" n° 15, 1985, page 22;

19/ C.I.D.S.T. (Comité Européen de l'Information et de la Documentation Scientifique et Technique) Dg XIII, lettre n° 6/6/85 "appel à propositions en vue de développer des services d'information de haut niveau dans des domaines spécialisés";

20/ Apollo pour Article Procurement with On Line Local Ordering;

21/ La Revue de l'AUEPELF, vol. XVI, n° 2, novembre 1978, page 133;

22/ I'M (Euronet Diane News) n° 42, déc. 85/ Janvier 86, page 8.